

Québec, le 2 février 2016

Monsieur Jean-Marc Fournier
Leader parlementaire du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires, 1^{er} étage, bureau 1.39
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Par la présente, je réponds à la question inscrite au feuillet du 3 décembre 2015 par le député de Terrebonne concernant le litige opposant la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès à la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie (RGMRM) à l'égard du projet de reconfiguration de la géométrie des cellules d'enfouissement des matières résiduelles de cette dernière.

Je profite de l'occasion pour réitérer l'engagement actif du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) dans la recherche de solutions à ce litige. À cet effet, j'ai le plaisir de vous informer que, le 18 janvier dernier, les parties ont conclu une entente mettant fin au recours judiciaire, grâce notamment aux efforts de la Procureure générale du Québec et du MDDELCC.

Cette entente contient notamment des dispositions relativement à l'analyse de la demande de certificat d'autorisation pour le projet de reconfiguration de la géométrie des cellules d'enfouissement. Les parties ont d'ailleurs reconnu dans cette entente que le MDDELCC est la seule autorité décisionnelle compétente pour statuer de cette demande d'autorisation. L'entente prévoit également l'obligation pour la RGMRM de transmettre les documents qui font partie intégrante de la demande de certificat d'autorisation au comité de vigilance dans les 10 jours suivants l'émission du certificat d'autorisation.

Comme vous pouvez le constater, le MDDELCC est toujours impliqué dans ce dossier. Il assure un suivi rigoureux des activités de la RGMRM et poursuit ses démarches, notamment l'analyse diligente de la demande de certificat d'autorisation de la RGMRM, afin de minimiser les impacts de ce projet sur l'environnement et sur la qualité de vie des citoyens.

Veillez agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre,



DAVID HEURTEL